

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XXV

Québec, 14 décembre 1912

No 19

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 289. — Les Quarante-Heures de la semaine, 289. — Lettre Encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X aux évêques d'Allemagne, 290. — L'Immaculée-Conception, 295. — A Saint-Jean, N.-B., 295. — Lettre d'Afrique, 296. — Ce qu'on dit, aux Etats-Unis, 297. — Une bibliothèque unique au monde, 298. — Bibliographie, 300.

Calendrier

15	DIM.	vl	III de l'Avent. <i>Kyr.</i> de l'Avent. Vêp. de ce dim., mém. du suiv., et de l'oct. de l'Immaculée-Conception.
16	Lundi	tr	S. Eusèbe, évêque et martyr.
17	Mardi	vl	De la férie.
18	Mercredi	b	Quatre-Temps. Jeûne. Expectation de la B. V. M., <i>dbl. maj.</i>
19	Jeudi	vl	De la férie.
20	Vendredi	vl	Quatre-Temps. Jeûne. De la férie. (Vigile)
21	Sam.	r	Quatre-Temps. Jeûne. S. Thomas, apôtre, <i>2 cl.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

16 décembre, Grondines. — 18, Saint-Jean, I. O. — 19, Saint-Nazaire. — 21, Couvent de Saint-Pascal.

**Lettre-Encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X
aux évêques d'Allemagne**

— o —

*A Notre Cher Fils G. Kopp, cardinal prêtre de la S. E. R.,
évêque de Breslau. A Nos Vénérables Frères les archevêques et
évêques d'Allemagne, Pie X Pape.*

Cher Fils et Vénérables Frères,
salut et bénédiction apostolique.

Notre spécial amour de bienveillance pour les catholiques d'Allemagne, qu'un grand esprit de foi et d'obéissance unit à ce Siège Apostolique et qui luttent avec force et générosité pour la cause de l'Eglise, Nous pousse, Vénérables Frères, à tourner tout Notre zèle et Nos soins à l'extinction de la controverse qui se perpétue chez eux relativement aux Associations ouvrières; controverses dont Vous ont entretenu plusieurs fois, ces dernières années, la plupart d'entre vous, et nombre aussi d'hommes prudents et graves de l'un et l'autre parti. Et Nous y apportons d'autant plus de zèle que, dans la pleine conscience de Notre charge apostolique, Nous comprenons que le plus sacré de Nos devoirs est de tendre et d'aboutir à ce que la doctrine catholique demeure chez Nos bien-aimés fils dans sa pureté et son intégrité, et de ne permettre d'aucune manière que leur foi soit mise en danger. Faute d'être excités à temps à la vigilance, un danger les menacerait, celui de les voir adhérer peu à peu, et presque sans s'en apercevoir, à une sorte de christianisme vague et non défini que l'on appelle interconfessionnel et qui se répand sous la fausse étiquette d'une foi chrétienne commune, alors que manifestement il n'est rien de plus contraire à la prédication de Jésus-Christ. Joignez-y que, le plus ardent de Nos désirs étant de favoriser et d'affermir la concorde parmi les catholiques, Nous voulons écarter toutes les causes de dissension qui, divisant les forces des bons, ne peuvent que servir les adversaires de la religion. Bien plus, Nous désirons, Nous souhaitons que Nos fils gardent avec leurs concitoyens étrangers à la foi catholique la paix indispensable au gouvernement de la société et à la prospérité de la cité. Bien que, Nous l'avons dit, la situation Nous fût con-

nue, il Nous plut, avant de porter sur elle un jugement, de demander le sentiment de chacun d'entre vous, Vénérables Frères ; et, sur Notre demande, chacun de vous a répondu avec la promptitude et le soin qui convenaient à la gravité de la question.

Aussi nous proclamons solennellement, en premier lieu, que le devoir de tous les catholiques — devoir qu'il faut remplir tant dans la vie privée que dans la vie sociale et publique — est de garder fermement et de professer, sans timidité, les principes de la vérité chrétienne, enseignés par le Magistère de l'Eglise catholique, ceux-là particulièrement que Notre Prédecesseur a exposés avec tant de sagesse dans l'Encyclique *Rerum Novarum* ; principes, du reste, que les évêques de Prusse, réunis à Fulda en 1900, suivirent, Nous le savons, avec tant de soin, et que vous-mêmes, dans vos réponses à Notre demande sur ce point, avez clairement résumés.

A savoir que, quoi qu'il fasse, même dans l'ordre des choses temporelles, le chrétien n'a pas le droit de négliger les intérêts surnaturels, mieux que cela, il doit, d'après les règles de la sagesse chrétienne, tout diriger vers le souverain Bien, comme vers la fin dernière ; toutes ses actions, moralement bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire en accord ou en désaccord avec le droit naturel et divin, tombent sous le jugement et la juridiction de l'Eglise. — Tous ceux qui, soit pris individuellement, soit groupés en Sociétés, se font gloire du titre de chrétien, ne doivent pas, s'ils ont conscience de leurs devoirs, nourrir les inimitiés et les jalousies entre les classes sociales, mais la paix et la charité mutuelle. — La question sociale et les controverses qui s'y rapportent relativement au mode et à la durée du travail, au salaire, à la grève, ne sont pas de nature purement économique et capables, dès lors, d'être réglées en dehors de l'autorité de l'Eglise, « vu que, bien au contraire, et en toute vérité, cette question sociale est morale et religieuse au premier chef, et doit, dès lors, se régler principalement d'après les lois et le jugement de l'Eglise » (1).

Quant aux Associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là

(1) *Encycl. Graves de communi.*

méritent une approbation sans réserve, et doivent être regardées comme le plus réellement et efficacement utiles à leurs membres, qui s'appuient avant tout sur le fondement de la religion catholique et suivent ouvertement les directions de l'Eglise. Nous l'avons déclaré Nous-même plus d'une fois lorsque l'occasion s'en est offerte pour diverses nations. Il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'Associations confessionnelles catholiques, comme on les appelle, dans les contrées catholiques certes, et, en outre, dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins divers des associés.

S'agit-il d'Associations qui touchent directement ou indirectement la cause de la religion et les bonnes mœurs, ce serait faire œuvre qui ne pourrait être approuvée d'aucune façon dans les pays susmentionnés que de vouloir favoriser et propager des Associations mixtes, c'est-à-dire composées de catholiques et de non-catholiques. En effet, pour ne toucher que ce point, c'est incontestablement à de graves périls que les Associations de cette nature exposent ou peuvent certainement exposer l'intégrité de la foi de nos catholiques et la fidèle observance des lois et préceptes de l'Eglise catholique. Et ces périls, Vénérables Frères, beaucoup parmi vous Nous les ont expressément signalés dans leurs réponses sur ce sujet.

En conséquence, à toutes les Associations purement catholiques d'ouvriers qui existent en Allemagne, c'est du fond du cœur que Nous adressons tous Nos éloges. Nous faisons des vœux pour le succès de toutes leurs entreprises en faveur des ouvriers, et leur souhaitons des développements toujours plus heureux. Cependant, tout en parlant ainsi, Nous ne nions pas qu'il soit permis aux catholiques, toute précaution prise, de travailler au bien commun avec les non-catholiques, pour ménager à l'ouvrier un meilleur sort, arriver à une plus juste organisation du salaire et du travail, et en vue de tout autre but utile et honnête. Mais, pour cela, Nous préférons la collaboration de Sociétés catholiques et non-catholiques unies entre elles par ce pacte opportunément imaginé qu'on appelle un cartel.

Mais ici, Vénérables Frères, beaucoup d'entre vous Nous demandent que, en ce qui concerne les Syndicats dits chré-

tiens, tels qu'ils sont établis aujourd'hui dans vos diocèses, Nous vous permettons de les tolérer, parce que le nombre des ouvriers qu'ils comprennent, est bien supérieur à celui des Associations purement catholiques, et, que, faute de cette autorisation, de graves inconvénients s'ensuivraient. Cette demande, eu égard à la situation particulière du catholicisme en Allemagne, Nous croyons devoir l'accueillir et Nous déclarons qu'on peut tolérer et permettre que les catholiques eussent aussi dans les Syndicats mixtes existant dans vos diocèses, tant que de nouvelles circonstances n'auront pas fait que cette tolérance cesse d'être ou opportune ou juste, à condition toutefois que soient prises des précautions capables de prévenir les dangers auxquels, comme Nous l'avons dit, on est exposé dans ce genre d'Association. De ces garanties, voici les principales : avant tout, on veillera à ce que les ouvriers catholiques membres de ces Syndicats soient inscrits également dans les Sociétés d'ouvriers catholiques appelées *Arbeitervereine*. Que si, pour cela, ils doivent faire quelque sacrifice, surtout un sacrifice d'argent, Nous sommes convaincu que, dans leur zèle pour la pureté de leur foi, ils le feront sans peine. Car c'est un fait constaté que les Associations catholiques, sous l'impulsion du clergé qui les conduit et gouverne avec vigilance, ont contribué, pour une grande part, à sauvegarder la pureté de la foi et l'intégrité des mœurs de leurs membres comme ils ont fortifié l'esprit religieux par de multiples exercices de piété. Aussi n'est-il point douteux que les directeurs de ces Associations, conscients des besoins du temps, voudront enseigner aux ouvriers, en particulier sur les devoirs de justice et de charité, les préceptes et lois qu'il leur est nécessaire ou utile de bien connaître pour se comporter dans les Syndicats selon le droit et les principes de la doctrine catholique.

En outre, ces mêmes Syndicats — pour qu'ils soient tels que les catholiques puissent s'y inscrire — doivent s'abstenir de toute tendance et de tout acte qui ne concordent pas avec les enseignements et les ordres de l'Eglise ou de la puissance religieuse légitime, et qu'ils ne présentent rien qui paraisse tant soi peu répréhensible de ce chef ou dans leurs écrits, ou dans

leurs paroles, ou dans leurs actes. Aussi, que les évêques placent au rang de leurs devoirs les plus sacrés d'observer avec soin la manière dont se comportent ces Syndicats; qu'ils veillent à ce que les catholiques ne souffrent aucun dommage de ce commerce. Quant aux catholiques inscrits dans les Syndicats, qu'ils ne permettent jamais aux Syndicats, même comme tels, dans la recherche des avantages temporels de leurs membres, de professer ou de faire chose quelconque en opposition d'une manière ou de l'autre avec les ordres donnés par ce suprême Magistère, ceux-là particulièrement que Nous avons rappelés plus haut. Dans ce but, chaque fois que seront soulevés des problèmes sur les questions qui ont trait à la morale, c'est-à-dire à la justice ou à la charité, les évêques veilleront, avec la plus grande attention, à ce que les fidèles ne négligent pas la morale catholique, ni ne s'en écartent si peu que ce soit.

Certes, Nous l'avons pour certain, Vénérables Frères, ces prescriptions, vous veillerez à leur observation religieuse et inviolable, et vous mettrez votre zèle et votre attention à vous instruire sur une question de si haute importance. Mais étant donné que Nous avons appelé à Nous cette cause et que, les évêques consultés, Nous devons formuler un jugement, Nous ordonnons à tous les hommes de bien qui comptent dans les rangs catholiques, de s'abstenir désormais de toute discussion sur ce point; et il Nous plaît d'augurer que, zélés pour la charité fraternelle, et pleinement obéissants à Notre autorité ainsi qu'à celle de leurs pasteurs, ils réaliseront parfaitement et de cœur ce que Nous ordonnons. Que si une difficulté s'élève entre eux, ils ont à leur disposition le moyen de la trancher: ils s'adresseront à leurs évêques, ceux-ci déféreront le litige au Siège Apostolique qui rendra le jugement. Au surplus — on le conclura aisément de ce que Nous avons dit, — s'il ne serait permis à personne d'une part d'accuser de foi suspecte et de combattre à ce titre ceux qui, fermes dans la défense des doctrines et des droits de l'Eglise, veulent cependant, dans un juste dessein, appartenir aux Syndicats mixtes et en font partie, là où les circonstances de lieu ont poussé l'autorité religieuse à permettre ces Syndicats, sous certaines conditions, d'un autre côté il faudrait réprouber hautement ceux qui poursuivraient de sentiments hostiles les Associa-

tions purement catholiques, alors qu'on doit, au contraire, de toute manière les aider et les propager—et qui voudraient proposer et comme imposer le Syndicat interconfessionnel, et cela même sous le spécieux prétexte de faire entrer en un seul et même cadre toutes les Sociétés catholiques de chaque diocèse.

En attendant, Nous faisons des vœux pour l'Allemagne catholique, afin qu'elle réalise de grands progrès, tant dans l'ordre religieux que dans l'ordre civil, et, pour qu'ils se produisent, Nous appelons sur cette nation aimée le secours spécial du Dieu tout puissant et le patronage de la Vierge Mère de Dieu, qui est aussi la Reine de la paix; et comme gage de ces dons, divins et en témoignage de Notre spéciale bienveillance, Nous vous accordons de grand cœur la bénédiction apostolique, à vous, Très Cher Fils et Vénérables Frères, et à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 24 septembre 1912, la dixième année de Notre pontificat.

PIE X, PAPE.

L'Immaculée Conception

La fête de l'Immaculée-Conception a été célébrée avec la solennité usuelle, dans toutes nos églises.

A la Basilique, S. G. Mgr l'Auxiliaire a officié pontificalement, à la grand' messe et aux vêpres. Le R. P. L. Lalande, S. J., a fait le sermon de circonstance. Le programme musical et les décorations de l'autel et du sanctuaire étaient ceux des grands jours.

A Saint Jean, N.-B.

Mardi, à Saint-Jean, N.-B., Son Excellence Mgr Stagni, délégué apostolique au Canada, a donné la consécration épiscopale au nouvel évêque de ce diocèse, S. G. Mgr E. Leblanc. S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, et S. G. Mgr McCarthy, archevêque d'Halifax, assistaient Son Excellence. S. G. Mgr Morrison, évêque d'Antigonish, a fait le sermon. Sa Grandeur Mgr l'Auxiliaire et Mgr Lapointe, vicaire

général de Chicoutimi, sont partis dimanche soir pour assister à la consécration du premier évêque de race acadienne.

L'ancien évêque, S. G. Mgr Casey, nommé archevêque de Vancouver, a quitté Saint-Jean le 1er décembre. Son départ a donné lieu à une touchante et imposante démonstration, de la part des catholiques de la ville épiscopale.

Lettre d'Afrique

LES SŒURS BLANCHES CANADIENNES

— o —

(On veut bien nous permettre de publier la lettre suivante, adressée dernièrement à S. G. Mgr l'Archevêque par une novice canadienne des Sœurs Blanches.)

Monseigneur,

Comme je sais que vous vous intéressez beaucoup aux petites Sœurs Blanches canadiennes, je me fais un devoir de venir vous en donner quelques nouvelles. Après une retraite de dix jours, nous avons eu le bonheur, le 27 octobre dernier, de prendre l'habit, au nombre de quarante-et-une, dont onze Canadiennes :

Mesdemoiselles Athala Langis, de Saint-Octave de Métis, en religion Sœur Saint-Eustache; Marie-Louise Gignac, de Sillery, en religion Sœur Marie-Colombe; Elizabeth Bérubé, de Saint-Alexandré (Kamouraska), en religion Sœur Marie-Valérie; Sara Gosselin, de Saint-Laurent, I. O., en religion Sœur Marie-Laure; Anna Lemay, de Villeroy, en religion Sœur Saint-Lin; Béatrice Trudel, de Québec, en religion Sœur Marie-Justine; Ursule Cauchon, de Lac-Mégantic, en religion Sœur Marie-Amédée; Lucienne Smith, d'Iberville, en religion Sœur Marie-Fabienne; Marie-Rose Daignault, de Montréal, en religion Sœur Saint-Vincent-Ferrier; Mary-Grace Caza, de Saint-Anicet, en religion Sœur Marie-Albertine; Doria Laflamme, de Rivière-à-Pierre, en religion Sœur Marie-Gérarda.

Aussi trois Canadiennes ont fait profession :

Sœur Marie-Radegonde, Mlle Blanche Côté, de l'Isle-Verte ;

Sœur Augustina-Marie, Mlle Yvonne Taillon, de Montréal ;
Sœur Marie-Ange, Mlle Lucie Roy, de Trois-Rivières.

Toutes trois sont parties en mission.

Sa Grandeur Monseigneur Livinhac, supérieur général des Pères Blancs, présidait la cérémonie.

En ce jour de fête, nous n'avons pas oublié Monseigneur l'Archevêque de Québec : comme nous vous l'avions promis à notre départ, nous avons beaucoup prié pour vous, Monseigneur, mais jamais avec cette ferveur et cette confiance, particulières du jour de prise d'habit. De plus, la veille du grand jour, notre Révérende Mère, nous faisant souvenir que c'est une journée de grâces et de bénédictions spéciales, nous dit : « Priez bien pour Monseigneur votre Archevêque. » — Nous n'avons pas oublié de prier aussi pour le clergé canadien et le diocèse de Québec tout entier : on prie si bien en Afrique pour le Canada.....

Sr M. GÉRARDA, novice.

Noviciat Saint-Charles, 1er novembre 1912.

Ce qu'on dit, aux États-Unis

— o —

James-J. Hill, le magnat des chemins de fer à Saint-Paul Minn., ne se gêne pas pour dire ce qu'il pense, surtout lorsqu'il y va de ses intérêts et de ceux de sa Compagnie. C'est ainsi que tout dernièrement il a fait savoir à quelqu'un quelle espèce d'employés il voulait avoir à son service : « Les élèves des Frères avant tout ! dit-il. Être élève des Frères des Écoles Chrétiennes, ça me dit, moi : être actif, docile et habile (diligent, tractable, efficient). Mes bureaux sont pleins partout des élèves des Frères, et j'ai laissé des ordres permanents à mes intendants d'en prendre autant qu'il s'en présentera pour demander de l'ouvrage. »

Dans un de ses discours, cet été, le Président Taft s'exprimait ainsi : « L'Église catholique et romaine est l'institution la plus admirablement humaine, le système le plus démocratique du monde. Voici d'où elle tient sa supériorité humaine : un fils d'ouvrier ou de paysan peut y arriver à toutes les

charges, comme le prouve l'élévation de Pie X au souverain Pontificat ; chacun de ses ministres, depuis le moine déchaussé jusqu'au cardinal devenu prince du sang en revêtant la pourpre, comprend l'importance des devoirs qui lui incombent. L'Église catholique est la république modèle, supérieure même à la nôtre, parce que chez elle n'existent pas d'ambitions personnelles, et, depuis les Frères portiers jusqu'au Pape lui-même, nul ne s'enrichit pour lui-même ni n'exerce d'influence en vue d'une seule utilité personnelle. »

Une bibliothèque unique au monde

C'est seulement depuis la proclamation de la nouvelle constitution que les étrangers sont admis à visiter, à Constantinople, la bibliothèque Sainte-Sophie, dont l'existence était jusqu'alors, pour ainsi dire, ignorée même des habitants de la capitale ottomane.

Commencée ailleurs par le sultan Mahmoud (1142-1158), cette bibliothèque est certes la plus originale actuellement connue. Elle ne contient que 2 000 volumes, mais pas un seul imprimé, rien que des manuscrits.

Empilés comme des marchandises, ces manuscrits gisent sur de larges étagères protégées par un épais treillage en fil de fer, dans une petite salle attenante à la mosquée Sainte-Sophie, ancienne basilique chrétienne.

L'établissement possède des murs revêtus, en dehors, d'une couche d'argile blanche, et ornés, en dedans, de belle mosaïque persane. Il est surmonté d'un dôme écrasé et aplati en brique émaillée. Les fenêtres, petites et étroites, sont gardées par de lourds barreaux de fer.

Le catalogue est chose inconnue à Sainte-Sophie. D'ailleurs, peu de personnes peuvent se vanter de savoir lire ces vieux manuscrits qui, depuis des siècles, dorment tranquilles dans la poussière de leurs étagères.

Une dizaine des plus rares sont enfermés dans un bahut ancien, ayant la forme d'une mosquée. Entièrement plaqué de nacre, ce meuble antique — il a plus de deux mille ans — constitue à lui seul une merveille d'une valeur inestimable.

Chacun de ces volumes, dont le plus grand nombre compte trois mille ans passés, vaut au moins 40 000 à 50 000 francs.

Plusieurs d'entre eux sont écrits de la main même de leurs auteurs, dans la langue classique que parlaient les Turcs primitifs du Turkestan. Personne ne connaît plus cette langue, à part quelques savants célèbres de Khiva (Turkestan) qui sont encore familiers avec le texte de ces ouvrages.

Il y a, entre autres, un spécimen magnifique de calligraphie relié en or (2 m × 3,5 m) qui est, dit-on, un ancien poème tartare appelé *Divan*, écrit en l'an 911 par Hussein Biscara, un des plus fameux poètes tartares. Ce volume a été donné en cadeau à un sultan de Turquie, il y a quelques siècles, par un shah de Perse. Le texte est en langue persane et chaque page est enluminée de bordures de 50 centimètres, de dessins géométriques formés de mosaïque découpée dans des feuilles d'or et du papier de couleurs voyantes. Le volume contient 52 feuilles et 104 pages toutes enluminées. La reliure est très riche et très luxueuse.

Il y a, en outre, deux volumes en sanscrit, cadeau d'un shah de Perse à Mahomet le Grand.

Le meuble de la bibliothèque renferme également un autre volume magnifique, appelé *Nargai*. Il contient les observations de Mahomet le Champion, premier sultan turc de ce nom, sous le règne duquel (1403-1421) le goût des lettres commença à prévaloir parmi les Osmanlis ou Turcs d'Europe. Chaque feuille de parchemin est d'une teinte différente. Les coins, le haut et le bas des pages sont ornés de réseaux d'or, et la plupart d'entre elles portent de larges bordures formant des dessins d'une netteté remarquable.

Un autre beau volume écrit en persan traite des étoiles. La couverture, en cuir orné d'émail et incrusté de perles fines, est un véritable chef-d'œuvre.

Le plus remarquable de tous ces volumes est un immense in-folio ayant 3,75 m sur 5 mètres, formé de vélin, couvert de la plus belle écriture que l'on puisse imaginer. C'est une copie d'un ouvrage connu sous le nom de *Canon de la médecine*, traité de botanique et de médecine d'Avicenne (980-1037), célèbre médecin arabe surnommé le prince des médecins. L'ouvrage contient 300 pages dont chacune est ornée d'un croquis

à l'encre, d'une plante, d'un poisson, d'un insecte ou d'un autre animal. Ces illustrations sont toutes dans les couleurs naturelles de l'animal ou de la plante qu'elles représentent, avec des détails d'une précision et d'une finesse merveilleuses. Les grandes bibliothèques de l'Europe possèdent presque toutes une copie de ce célèbre traité, mais aucune n'est aussi ancienne que celle de la bibliothèque de Sainte-Sophie — elle date de 1220 environ —, ni surtout aussi soignée et aussi somptueuse.

L. KUENTZ.

Bibliographie

— LES FONDEMENTS DE LA FOI, *memento de l'apologiste du R. P. Mario Lapla a S. J., traduit de l'espagnol par l'abbé Gerbeaud*, 1 vol. in-16 de 140 p. — Téqui, lib.-édit., 82, r. Bonaparte, Paris.

Ce livre est un compendium des principaux arguments qui démontrent la foi catholique avec la solution des objections les plus remarquables contre la doctrine chrétienne faites par les gens du monde, afin d'avoir matière à y répondre et sauvegarder, défendre sa croyance. Il est autorisé par les supérieurs dans ce but pour sa doctrine. On y trouve donc les preuves de l'existence de Dieu, de l'autorité de la Bible et de la Révélation, ce qu'est Jésus-Christ l'Homme-Dieu, ainsi que l'Eglise catholique et son infailibilité concrétée dans la personne du Pape.

C.-R.

— VERS LA VIE PLEINE, *à la suite du P. Gratry*, par Ad. Goutay, avec préface du cardinal Perraud. 1 vol., 3 fr. 50. — Téqui, lib.-édit., 82, r. Bonaparte, Paris.

Ce titre suggestif ne dira quelque chose qu'à ceux qui sont imbus déjà des principes de la foi catholique et qui veulent en suivre les préceptes. Le P. Gratry, si célèbre à tant d'égards, fut encore un maître conducteur d'âmes vers la vie pleine et surnaturelle. C'est ce que ce titre veut dire, en montrant comment il faut s'y acheminer sous la conduite et à la lumière des leçons de Gratry. C'est une explication de la vie spirituelle peu banale, certes, et qui plaira à bien des âmes sérieuses et réfléchies qui y trouveront une manne réconfortante et nourricière pour leurs voyages.

C. - R.

—PRENEZ ET LISEZ. Réflexions sur l'esprit du christianisme au XX^e siècle, par Mgr DE MATHIES. 1 vol. in-16 jésus, 3 fr. 00. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (VI^e).

Préparé par ses études universitaires, familiarisé grâce à sa haute position sociale avec la vie du monde, veau du protestantisme au catholicisme, mis par son ministère sacerdotal en contact direct avec les âmes, chargé par son évêque de veiller à la formation religieuse de la jeunesse qui fréquente les Écoles supérieures, Mgr de Mathies était mieux placé que personne pour nous donner ces pratiques réflexions sur l'esprit du christianisme à notre époque. Le succès de ce livre a été grand, en Allemagne, non seulement chez les catholiques qui y ont appris à mieux connaître leur religion et, dès lors, à l'estimer davantage et à en pénétrer plus intimement leur vie, mais encore chez les protestants, les libres-penseurs et les rationalistes qui n'ont pu s'empêcher de proclamer avec quelle rigueur de logique leurs préjugés se trouvent réfutés. On a pu dire, en toute vérité, que ce volume, par la précision de la doctrine, l'à-propos des conclusions, la largeur des idées et la finesse de l'observation, est un guide pour tous les catholiques qui, dans le conflit actuel des opinions religieuses, cherchent la clarté et veulent s'assurer la paix d'une bonne conscience. comme pour tous les esprits droits qui, malgré les préjugés dus à l'éducation, sentent qu'au-dessus des multiples théories de la science, il y a une vérité prête à se révéler aux âmes loyales. Nous avons confiance que la traduction de « Prenez et Lisez » vient à son heure.

—L'ÉVANGILE DU PAYSAN, par PROSPER GÉRALD, prêtre du diocèse de Limoges. 1 vol. in-16 (xiv-366p.) 3 fr. 50; franco, 3 fr. 75. Gabriel Beauchesne, libraire-éditeur, 117, rue de Rennes, Paris (6^e).

Ce livre devait naître dans un presbytère de campagne. Il faut une longue communion avec les choses et les gens de la terre pour trouver ces aperçus si justes, ces applications si heureuses d'un texte sacré aux menus faits de la vie rurale. Il y faut aussi le goût de la nature et cet optimisme souriant qui met en pratique l'indulgente maxime de Joubert : *Quand mon ami est borgne, je le regarde de profil.*

C'est aux petits pâtres que s'adresse l'auteur du livre, aux jeunes domestiques qu'il pense, à ces adolescents que l'on relègue, pour qu'ils y dorment, au milieu des vaches et des brebis; les Noces de Cana évoquent à son esprit les noces villageoises où Jésus devrait être toujours le premier invité; les colombes et les serpents lui sont un prétexte à recommander à ses ouailles la candeur, mais aussi la prudence; il ne veut pas de mauvaise herbe dans le champ du père de famille, il ne veut pas davantage d'arbre stérile; dans la parabole du fils prodigue, il voit la tragique histoire du déraciné; dans la tempête sur le lac, l'orage qui gronde dans la campagne et menace la moisson.

Devant la scène évangélique reconstituée avec une grande précision de détails, un soin pieux de tout montrer, de tout expliquer, se dresse le tableau champêtre où évoluent métayers et laboureurs, pâtres et bergères. Attachant diptyque où d'une part rayonne la vérité, où de l'autre palpite la vie; ici, Dieu même qui agit, qui parle, qui enseigne; là, l'homme qui lutte, qui souffre et qui ne trouvera la joie ou la paix que s'il met en pratique les divins enseignements de Celui qui est la Voie, la Vérité, la Vie.

Mais ce livre, que M. l'abbé Gérard a voulu si simple, si près du pâtre et du laboureur, trahit, malgré lui, sa belle culture intellectuelle, son goût très sûr pour discerner les choses de l'esprit, et des dons d'imagination et de sensibilité, qui révelent en lui un psychologue et un poète.

Nous souhaitons à son beau livre le sort qu'il mérite: qu'il aille réchauffer beaucoup d'âmes, éclairer beaucoup de cœurs. Les paysans l'aimeront, les gens de la ville l'aimeront peut-être plus encore; et — douce récompense pour un cœur d'apôtre et de bon terrien! — j'imagine que ces derniers retireront de leur lecture un double avantage: entendre un peu mieux l'Évangile, et mieux apprécier la vie des champs.

Jean Vézère.

Cours abrégé d'histoire naturelle

à l'usage des Maisons d'éducation

PAR L'ABBÉ V.-A. HUARD

ABRÉGÉ DE ZOOLOGIE.

ABRÉGÉ DE BOTANIQUE.

ABRÉGÉ DE MINÉRALOGIE.

ABRÉGÉ DE GÉOLOGIE.

Ces petits *Abrégés*, illustrés, qui varient d'une cinquantaine à une centaine de pages chacun, sont maintenant en vente chez M. l'abbé Huard, à l'Archevêché de Québec, au prix de : 25 sous, l'unité ; \$2. 40 la douzaine. — Toutefois, *l'Abrégé de Géologie* ne sera prêt qu'au cours de l'automne. Nous l'annoncerons en temps utile.

En préparant ce « Cours abrégé d'histoire naturelle », l'auteur s'est proposé : 1° de le résumer tout d'abord au point de vue du Canada, et en même temps d'après le programme des examens du baccalauréat, pour les collèges classiques ; 2° d'éviter l'appareil trop technique, pour ne pas détourner les jeunes gens de ces sciences naturelles qui sont d'elles-mêmes si attachantes—quand on les présente avec assez de vie et non à l'état d'ossature sèche, aride et compliquée.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nicleleurs

308 $\frac{1}{2}$, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI.

Une visite est sollicitée.

LIBRAIRIE AUBANEL FRERES

Éditeurs, Imprimeurs de Notre Saint Père le Pape, AVIGNON
(FRANCE).

LE LIVRE DE PIÉTÉ DE LA JEUNE FILLE AU PENSIONNAT ET DANS SA FAMILLE, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. — Ouvrage honoré de la Bénédiction et de plusieurs Brefs de Sa Sainteté, approuvé par un cardinal, plusieurs archevêques et évêques. — Édition de luxe. — DESSINS DE PAUL AVRIL. — Gravure de PANNEMAKER. — 524^e Édition. — Un volume in-16 raisin de 918 pages.

Reliures diverses de \$ 1.50 à 45 cts. — Demander le catalogue spécial.

OUVRAGES FAISANT SUITE AU LIVRE DE PIÉTÉ DE LA JEUNE FILLE :

LA VIE AU PENSIONNAT — Complément du *Livre de Piété de la Jeune Fille*. Par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon ; S. G. Mgr l'Archevêque d'Aix ; S. G. Mgr l'Evêque de Nancy et de Toul, et S. G. Mgr l'Evêque d'Evreux. Nouvelle édition, revue et augmentée. — Un beau volume in-16 raisin de xxviii-306 pages. Broché, 63 cts. Demi-reliure amateur, \$ 1.00.

LA VIE APRÈS LE PENSIONNAT. Complément de la *Vie au Pensionnat*, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*.

PREMIÈRE PARTIE, *La Jeune Fille et la Famille*. — DEUXIÈME PARTIE, *La Jeune Fille et la Paroisse*. — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon. (Nouvelle édition.) Revue et augmentée. — Un beau volume in-16 raisin de xxii-256 pages. Broché, 50 cts. Reliure percaline, tr. rouge, 95 cts. TROISIÈME PARTIE : *La Jeune fille et le Monde*. — Un beau volume in-16 raisin de xvi-224 pages. Broché, 50 cts. Reliure percaline, tranche rouge, 95 cts. — QUATRIÈME PARTIE, *La Jeune Fille et l'Avenir* (9^{me} édition.) — Un beau volume in-16 raisin de xii-339 pages. Broché, 63 cts. Reliure percaline, tranche rouge, \$ 1.00.

Les quatre parties de *La Vie après le Pensionnat*, 3 beaux volumes, reliure percaline, dans un étui, \$ 3.00.

L'ENFANT DE DIEU, ou LES SUITES DE NOTRE BAPTÊME, par la RÉVÉRENDE MÈRE MARY LOYOLA, du couvent de M. Barvork (Angleterre). Traduit de l'anglais par J. KEYMOND. — Un volume in-16 jésus de xvi-296 pages. Broché, 75 cts. Relié percaline, \$ 1.00.

SOMMAIRE DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE, en tableaux synoptiques, pour servir aux instructions paroissiales et aux catéchismes de persévérance, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. Ouvrage honoré d'un Bref de Sa Sainteté, et approuvé par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques. — PREMIÈRE PARTIE. I. *Les Commandements de Dieu et de l'Eglise*. II. *Les Conseils évangéliques*. II. *La Conscience*. IV. *Le Pêché*. — Seizième édition. Un volume grand in-16 de xvi-224 pages. Broché, \$ 0.63. Relié percaline, tranche rouge, 88 cts. — DEUXIÈME PARTIE : *Le Symbole des Apôtres*. Quatorzième édition. Un volume grand in-16 de xii-416 pages. Broché, \$ 1.13 cts. Relié percaline, tranche rouge, \$ 1.38. TROISIÈME PARTIE : *La Grâce, la Prière, les Sacrements*. Seizième édition. Un volume grand in-16 de xii-572 pages. Broché, \$ 1.50. Relié percaline, tranche rouge. \$ 1.75.